# BIBLIOGRAPHIE CONCOURS
# Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe

Janvier 2015

## TEXTES DE REFERENCE

Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine

Décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine de 1re classe

## RAPPEL DES EPREUVES

**CONCOURS EXTERNE**

→ **Epreuves écrites d'admissibilité :**

1° **Résolution écrite d'un cas pratique** à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine de 1re classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions (durée : deux heures ; coefficient 4)

2° **Questionnaire appelant des réponses brèves** portant sur les domaines suivants relatifs au fonctionnement des services dans lesquels un adjoint territorial du patrimoine de 1re classe peut être appelé à servir (Durée : une heure ; coefficient 2.) :
- accueil du public ;
- animation ;
- sécurité des personnes et des bâtiments.

→ **Epreuve orale d'admission :**

- Un **entretien à partir d'un texte de portée générale**, tiré au sort, de manière à permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, y compris la façon dont il envisage son métier. Préparation : 20 minutes. Durée : 20 minutes ; Coefficient : 4

**CONCOURS INTERNE**

→ **Epreuve écrite d'admissibilité :**

**Résolution écrite d'un cas pratique** à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine de 1re classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions (durée : deux heures ; coefficient 4).

→ **Epreuve orale d'admission :**

- **Un entretien** débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle.
Il est suivi par un commentaire oral à partir d'un dossier succinct remis au candidat, après un choix préalablement précisé lors de son inscription au concours, et portant :
- soit sur des questions de sécurité et d'accueil du public, de communication et d'animation
- soit sur la présentation d'une visite guidée d'un monument historique ou d'un musée
- soit sur des questions portant sur la présentation des collections et le renseignement aux usagers dans une bibliothèque
- soit sur des questions touchant à la conservation du patrimoine écrit
Préparation : 30 minutes ; Durée : 30 minutes, dont 5 au maximum pour la présentation par le candidat de son expérience professionnelle ; Coefficient : 3

**3ème CONCOURS**

→ **Epreuves écrites d'admissibilité :**

1° **Résolution écrite d'un cas pratique** à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine de 1re classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions (durée : deux heures ; coefficient 4) ;

2° **Questionnaire appelant des réponses brèves** portant sur les domaines suivants relatifs au fonctionnement des services dans lesquels un adjoint territorial du patrimoine de 1re classe peut être appelé à servir :
- accueil du public ;
- animation ;
- sécurité des personnes et des bâtiments.
(Durée : une heure ; coefficient 2.)

→ **Epreuve orale d'admission :**

- Un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience destiné à permettre d'apprécier les qualités d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.
Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; Coefficient : 4

**+ Epreuve facultative pour les trois concours** choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :

- une épreuve écrite de langue vivante étrangère, à choisir parmi les langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, grec moderne, néerlandais, russe ou arabe moderne. Durée : 1 heure

Ou

- Une épreuve orale portant sur le traitement automatisé de l'information. Durée : 20 minutes, avec préparation de même durée

→ **Les notices sur le concours et une note de cadrage peuvent être téléchargés sur le site : www.cdg06.fr**

## CONSEILS BIBLIOGRAPHIQUES

- **Les annales corrigées** (en consultation sur place)

**Annales corrigées Adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe (Session 2011)**
CIG Petite Couronne, La Documentation Française, 2013

Nota : certains centres de gestion proposent des annales (non corrigées) en ligne, par exemple : www.cdg05.fr, www.cdg22.fr, www.cdg72.fr, www.cdg33.fr, www.cdg87.fr,

- **Méthodologie des épreuves écrites et orales :**

**Concours adjoint territorial du patrimoine de 1re classe, « Tout-en-un »**
BRUNET Jérôme ; Vuibert, 2014, 219 p.

**Concours adjoint territorial du patrimoine de 1re classe.**
BARRIS Thomas, DESCAMPS Laurie ; Nathan, 2012, 336 p.

**Le cas pratique : fonction publique territoriale**
LE PAGE Brigitte ; Foucher, 2007

**L'épreuve orale catégorie C : méthode et exercices, mise en situation professionnelle.**
Chantal Perrin-Van Hille, Patrick Roth, éditions la Documentation française 2013, 117 p ;

**Epreuves orales d'entretien. Catégorie C**
LE PAGE Brigitte ; Foucher, 2014, 192 p.

**L'essentiel de l'épreuve orale, conversation avec un jury sur la carrière professionnelle aux concours de la fonction publique**
NISHIMATA Aline, Gualino, 2003

- **Connaissance de l'environnement professionnel :**

**Au cœur de la vie publique locale**
DERKENNE Marine ; CNFPT; 2014
*Egalement téléchargeable sur le WikiTerritorial du CNFPT : www.wikiterritorial.cnfpt.fr*

**Fonction publique mode d'emploi**
CHEVALIER François, HADRY-DOURNES Anne-Sophie ; Foucher, 2014, 190 p.

**Notions clés sur la fonction publique territoriale. Catégories A, B, C**
DIETSCH François, MEYER François, POQUET Xavier ; CNFPT, 2014, 120 p.
*Egalement téléchargeable sur le WikiTerritorial du CNFPT : www.wikiterritorial.cnfpt.fr*

**Les bibliothèques.**
CARBONE Pierre ; Presses Universitaires de France, 2012, 127 p. Collection Que sais-je

**Accueillir les publics. Comprendre et agir**
De MIRIBEL Marielle ; Le Cercle de la librairie, 2009

**Guide pratique des agents en relation avec le public**
TOUATI Claude-Rose, TOUATI Lucien-Guy ; Editions Territorial, 2000

**L'accueil des publics difficiles**
SERRANO Pascal, Editions Territorial, 2013, 61 p.

**Sécurité et accessibilité des bâtiments**
STEPHANT Jean-Paul ; Territorial Editions, 2011, 117 p.

- **Epreuves facultatives**

**Réussir l'épreuve d'anglais aux concours administratifs**
COUTURIER Pierre, De Boeck Editions, 2013

**Réussir la version en anglais**
DELMOTTE Axel, Studyrama, 2010, 199 p.

**Réussir la version en espagnol**
REITH Jocelyn : Studyrama, 2010, 140 p.

**Espagnol : éviter les pièges aux examens et aux concours**
REITH Jocelyne ; Studyrama, 2014, 273 p.

## REVUES ET SITES INTERNET CONSEILLES

- La Gazette des communes départements et régions (revue hebdomadaire consultable au service documentation) : www.lagazettedescommunes.com
- Portail du ministère de la culture : http://www.culturecommunication.gouv.fr/
- Le portail WikiTerritorial du CNFPT, base de connaissances dans le domaine des collectivités territoriales : www.wikiterritorial.cnfpt.fr

**Les ouvrages signalés peuvent être empruntés au centre de ressources documentaires :**

6 rue de l'Abreuvoir – BP 33
45015 ORLEANS

✆: 02.38.78.94.88 ou 02.38.78.99.19
✉ : documentation.centre@cnfpt.fr

Ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h30 – l'après-midi sur rendez-vous
Nous vous invitons à téléphoner avant de vous déplacer

Rappel des conditions de prêt : - être agent d'une collectivité territoriale
- 3 ouvrages pour 15 jours, prêt renouvelable une fois